

## VISAS DE SEJOUR TEMPORAIRE (NON IMMIGRANT)

---

### Comment prendre rendez vous?

#### Les rendez-vous

Les demandes de visas sont acceptées uniquement par rendez-vous et doivent être programmés sur internet (voir le lien) pas plus de trois mois avant la date du voyage. Les rendez-vous sont habituellement programmés deux à trois semaines avant, en dehors des périodes de vacances et de hautes saisons.

#### Pour les rendez-vous en cas d'urgence:

**Si vous souhaitez avoir un rendez-vous en cas d'urgence, veuillez envoyer un e-mail à notre adresse : [BrazzavilleNIV@state.gov](mailto:BrazzavilleNIV@state.gov), et signaler en objet "demande de rendez vous urgent".** Ceci nous aidera à vous répondre le plus tôt possible. Cependant ces demandes sont valables uniquement lorsque les conditions de situation urgente sont prouvées. Ainsi ces **demandes ne seront malheureusement pas accordées pour les voyages de tourisme et autres.**

**Les demandes de rendez-vous urgents sont réservées pour les types de visas suivants:**

#### Voyage urgent d'Affaires

**Les voyageurs pour des raisons d'affaire devront normalement utiliser le système de rendez-vous sur internet (voir le lien) afin de programmer leurs rendez-vous. Toute fois, en cas de nécessité impérieuse, le voyageur devra à cet effet envoyer un e-mail à la Section consulaire à l'adresse suivante: [BrazzavilleNIV@state.gov](mailto:BrazzavilleNIV@state.gov) pour obtenir un rendez-vous urgent.** En plus, il devra fournir toutes les informations requises: noms, numéro de téléphone et la date du voyage ainsi que les documents et les informations claires justifiant la nature de l'urgence du voyage d'affaires. Ces informations sont nécessaires avant la programmation de la date de l'interview. Si la nature de l'urgence du voyage n'est pas prouvée, la Section consulaire renverra le voyageur au système de rendez vous sur internet.

#### Demande de visa Etudiant

Le Département d'Etat et l'Ambassade des Etats-Unis s'engagent à accorder aux étudiants dûment inscrits dans une université américaine les rendez vous qui leur permettront d'obtenir un visa dans un bref délai.

Les étudiants devront d'abord prendre rendez vous sur internet (voir le lien) dès qu'ils auront reçu le formulaire I-20 et tous les autres documents nécessaires pour la demande de

visa. Au cas où ces rendez-vous sur internet ne sont pas disponibles dans les délais, les étudiants pourront envoyer une demande de rendez-vous urgent à l'adresse suivante: [BrazzavilleNIV@state.gov](mailto:BrazzavilleNIV@state.gov)

Pour ce faire, ils devront envoyer en pièces jointes les copies scannées de:

- 1- I-20,
- 2- une lettre d'inscription et
- 3- un numéro de contact téléphonique.

Les étudiants ayant été interviewés deux fois durant une période de 6 mois sont priés d'utiliser le système de rendez-vous sur internet.

### **Voyage en cas de décès**

**Pour faire une demande de visa pour une assistance familiale, en cas de décès ou de maladie, seules deux personnes de la famille immédiate (époux, épouse, enfant) sont autorisées à demander un rendez-vous de voyage urgent. Afin d'être programmé pour l'interview, il est de ce fait demandé aux membres de la famille de présenter les documents suivants émis par l'administration américaine:**

- 1- **Un certificat de décès en cas de décès**
- 2- **Une lettre émanant des deux médecins traitants**
- 3- **Un casier judiciaire et deux certificats médicaux émis par les médecins et l'hôpital lorsque le patient est dans un état critique.**

### **Voyage officiel**

**Les visas non immigrants sont accordés aux Officiels ainsi qu'aux employés des organismes internationaux tels que les Agences du Système des Nations-Unies, la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International qui vont aux Etats-Unis pour des séances de travail avec les missions étrangères ou d'autres organisations internationales reconnues.**

Pour les Officiels, prière de télécharger [ce document](#) (PDF 58 kb) et suivre les instructions

### **FRAIS CONSULAIRE**

A l'exception des Officiels sollicitant les visas A&G, tous les autres demandeurs doivent payer un montant de 131 dollars américains. Aussi, les citoyens de la République du Congo sont tenus de payer en plus la somme de 20 dollars comme frais de réciprocité, lorsque le visa leur est accordé. Il en est de même pour les ressortissants d'autres pays. Prière de cliquer [ici](#) pour plus d'information.

Tous les frais doivent être payés en dollars américains, seul le montant exact sera accepté. L'ambassade n'accepte pas de paiement en monnaie locale ou d'autres devises.